
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 17 JUIL 2017

N° 17 - 5 3 9 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Aides Archivistes au profit des personnes vivant avec un handicap, à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

Type de handicap	Postes à pourvoir
Auditif	03
Physique	02

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus-cités, délivrée par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 29 juillet 2017 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- site de réception :
 - OUAGADOUGOU : Centre National des Archives.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se dérouleront selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 09h30mn : Rédaction

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de C.N.I.B ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur C.N.I.B ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Secrétaire Général




Souleymane LENGANE